



**RAPPORT ANNUEL SUR LE COMPTE DU CANADA**  
**POUR L'EXERCICE DU GOUVERNEMENT DU CANADA**  
**CLOS LE 31 MARS 2023**

Le présent rapport peut contenir des renseignements confidentiels ou des renseignements commerciaux de nature délicate concernant des clients d'EDC ainsi que des renseignements fournis à EDC à titre confidentiel. Il doit être traité en conséquence et ne doit pas être reproduit, en tout ou en partie.

## Table des matières

Survol .....	3
Autorisation .....	3
Admissibilité .....	3
Gestion des risques .....	4
Gestion .....	4
Divulgence .....	5
Exercice financier .....	5
Rapport de gestion .....	6
États financiers du Compte du Canada.....	11
Notes afférentes aux états financiers .....	13
Glossaire de termes financiers .....	19

## Survol

En vertu de l'article 23 de la *Loi sur le développement des exportations* (la « *Loi* »), le gouvernement du Canada (le « gouvernement » ou l'« État ») peut autoriser le soutien d'opérations qui, en raison des pratiques de gestion des risques d'Exportation et développement Canada (« EDC » ou la « Société »), ne pourraient être soutenues par la Société. Ces opérations sont appelées « opérations sur le Compte du Canada ». Le gouvernement assume effectivement les risques financiers qui y sont associés en imputant au Trésor tous les fonds nécessaires pour effectuer des opérations. Les opérations sur le Compte du Canada peuvent consister en des opérations ou des catégories d'opérations qu'EDC a le pouvoir d'effectuer aux termes de la sous-section 10(1.1) de la *Loi*.

Durant l'exercice, EDC a continué à administrer le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (« CUEC »). Ce programme visait à fournir du soutien aux microentreprises et aux petites entreprises canadiennes sous la forme de prêts de 40 000 \$ à 60 000 \$ avec possibilité de radiation partielle et absence d'intérêt s'ils sont remboursés avant le 18 janvier 2024. Au 31 mars 2023, 40,2 milliards de dollars étaient dus au titre du programme (voir la note 3). Les décaissements au titre du CUEC ont pris fin en décembre 2021.

## Autorisation

Aux termes de l'article 23 de la *Loi*, la ministre du Commerce international (la « Ministre ») peut, avec l'assentiment de la ministre des Finances, autoriser EDC à s'engager dans certaines opérations de nature financière ou portant sur des passifs éventuels si la Ministre est d'avis qu'il est dans l'intérêt national qu'EDC entreprenne ces opérations (« autorisation ministérielle »).

Le paragraphe 24(1) de la *Loi* impose une limite sur : i) les passifs éventuels (polices d'assurance, garanties et autres ententes donnant lieu à des passifs éventuels engagés), ii) les obligations d'avance de fonds liées aux engagements en cours entraînant l'octroi d'un crédit ou les obligations de verser un montant en raison d'un engagement en cours, et iii) les montants de principal dus en raison d'engagements entraînant l'octroi d'un crédit en vertu de l'article 23 de la *Loi*. La limite prescrite par la *Loi* a été de 115 milliards de dollars durant tout l'exercice clos le 31 mars 2023. Toutes les sommes dont la Société a besoin pour s'acquitter de ses obligations relatives au Compte du Canada lui sont versées par la ministre des Finances, à même le Trésor. Ces fonds sont comptabilisés séparément et n'empiètent pas sur la limite d'emprunt de la Société.

## Admissibilité

Les opérations portées au Compte du Canada doivent respecter le mandat d'EDC. Avant le 25 mars 2020, ce mandat consistait à soutenir et à développer, directement ou indirectement, le commerce extérieur du Canada ainsi que la capacité du pays d'y participer et de profiter des débouchés offerts sur le marché international. Le 25 mars 2020, en réponse à la pandémie de COVID-19, la *Loi* a été modifiée pour élargir le mandat d'EDC, qui doit désormais soutenir et développer, directement ou indirectement, le commerce intérieur lorsque la Ministre et la ministre des Finances le lui demandent.

Les opérations envisagées au titre du Compte du Canada doivent être conformes au mandat d'EDC et respecter notamment les critères d'admissibilité suivants :

- les critères habituels s'appliquant aux transactions d'EDC (avantages pour le Canada, capacités financières et techniques de l'exportateur, viabilité commerciale et technique du projet, solvabilité de l'emprunteur);
- la volonté générale du gouvernement de prendre en compte le risque pays en question et la solvabilité de l'emprunteur;
- des facteurs liés à l'intérêt national tels que :
  - les coûts et les retombées économiques pour le Canada, y compris la création d'emplois et de revenus découlant de l'opération;
  - l'importance du marché visé pour le Canada;
  - les incidences sur la politique étrangère, notamment les relations bilatérales du Canada avec le pays concerné.

## Gestion des risques

EDC fournit des services financiers qui permettent aux exportateurs et aux investisseurs canadiens de gérer les risques auxquels ils sont exposés sur les marchés mondiaux. Ce faisant, elle assume elle-même des risques, qu'elle doit gérer prudemment pour assurer sa viabilité financière à long terme. Dans certains cas, même si un ou plusieurs de ces risques (notamment le risque pays, le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt et la taille de l'opération) deviennent trop élevés pour la Société, la Ministre juge que l'opération sert l'intérêt national du Canada. Advenant une telle situation, le gouvernement peut assumer ces risques lui-même et autoriser EDC à effectuer l'opération en son nom. Pour chaque opération, le gouvernement établit, dans son cadre financier, un compte de correction de valeur pour pertes éventuelles. Chaque année, le gouvernement ajuste les comptes de correction de valeur pour toutes les expositions financières en fonction des risques inhérents à l'opération. Conformément aux méthodes comptables du gouvernement, la valeur des prêts et des avances portés au Compte du Canada est ajustée dans les états financiers du gouvernement au moyen d'un compte de correction de valeur pour pertes de crédit pour que cette valeur se rapproche de la valeur de réalisation nette de ces actifs.

## Gestion

Après qu'elle a reçu l'autorisation ministérielle, la Société est tenue de coordonner et d'administrer l'opération, notamment de signer les documents juridiques, de demander et de verser des fonds ainsi que de gérer les remboursements. EDC doit tenir des comptes distincts pour les déboursements, les recettes et les recouvrements. Les recettes et les recouvrements doivent être versés au receveur général. Cependant, aux termes de la *Loi*, la ministre des Finances peut autoriser EDC à retenir sur ces recettes et recouvrements certaines sommes pour couvrir les charges et les frais indirects liés à ces opérations (voir la note 5). La Ministre, avec l'assentiment de la ministre des Finances, peut également autoriser EDC à prendre les mesures nécessaires ou souhaitables pour gérer les actifs et les passifs découlant des opérations portées au Compte du Canada.

EDC a signé avec Affaires mondiales Canada, ministère sous la direction de la Ministre, un protocole d'entente qui établit le mécanisme par lequel EDC présente des demandes de financement au gouvernement et fait des versements au Trésor.

**Divulgateion**

Les renseignements sur les opérations en cours sont publiés sur le site Web d'EDC, conformément à la Politique de divulgation de la Société.

**Exercice financier**

Toutes les données contenues dans le présent rapport sont présentées en fonction de l'exercice financier du gouvernement, qui prend fin le 31 mars. On ne peut donc établir de comparaison directe avec les données du Rapport annuel, du Plan d'entreprise et d'autres documents d'EDC, qui sont préparés en fonction de l'année civile.

## Rapport de gestion

### Faits saillants

Voici les faits saillants des opérations portées au Compte du Canada au cours de l'exercice 2022-2023.

- Au 31 mars 2023, l'encours des prêts dans le cadre du CUEC correspondait à 40,2 milliards de dollars.
- À la fin de l'exercice 2021-2022, des autorisations ministérielles avaient été signées pour un financement pouvant aller jusqu'à 19,2 milliards de dollars visant l'oléoduc Trans Mountain, soit un prêt à terme pouvant atteindre 4,7 milliards, un deuxième prêt à terme pouvant atteindre 13,5 milliards, et un financement sous forme de prêt ou de garantie pouvant atteindre 1 milliard – le tout arrivant à échéance le 29 août 2025. Au cours de l'exercice, les prêts pour l'oléoduc ont été restructurés pour que les intérêts soient incorporés, et une nouvelle autorisation ministérielle a été signée pour permettre l'octroi de garanties de prêts, jusqu'à concurrence de 11,5 milliards de dollars, sur le financement externe. Au 31 mars 2023, les autorisations ministérielles se rapportant aux prêts destinés à l'oléoduc Trans Mountain totalisaient 19,2 milliards de dollars, dont 17,0 milliards avaient été prêtés; sur ces prêts, 1,6 milliard de dollars avaient été remboursés, et des intérêts de 0,7 milliard avaient été incorporés. Le solde restant dû s'élevait à 16,1 milliards de dollars. Au 31 mars 2023, les autorisations ministérielles se rapportant aux garanties de prêts pour l'oléoduc Trans Mountain totalisaient 11,5 milliards de dollars. À cet égard, une garantie de prêt de 11,5 milliards de dollars qui couvre un prêt syndiqué de 11 milliards et tous les intérêts ou frais additionnels a été portée au Compte du Canada.

Voici d'autres faits saillants de l'exercice 2022-2023 :

- La perte nette correspond à 132 millions de dollars (755 millions pour l'exercice précédent). L'écart entre ces deux résultats reflète surtout une diminution des remises de dettes relatives au CUEC, car les financements ont pris fin, ce qui a été contrebalancé en partie par une hausse de la dotation aux pertes de crédit sur les prêts du CUEC à cause de la révision de certaines hypothèses.
- Les produits tirés des prêts ont augmenté de 209 millions de dollars, pour atteindre 823 millions, principalement en raison des produits d'intérêts sur les prêts octroyés pour l'oléoduc Trans Mountain.
- EDC a effectué des remises au receveur général (au titre de principal, d'intérêts, de primes et de commissions, déduction faite des charges) totalisant 4 749 millions de dollars, essentiellement en lien avec le CUEC. Le montant total reçu du Trésor a été de 897 millions de dollars, principalement en lien avec l'oléoduc Trans Mountain.

### Position par rapport à la limite prescrite par la Loi

Au 31 mars 2023, la position par rapport à la limite de 115 milliards de dollars prescrite par la Loi était de 72,5 milliards (64,6 milliards au 31 mars 2022). L'augmentation de la position par rapport à la limite prescrite par la Loi s'explique surtout par l'octroi d'une nouvelle garantie de prêt pour l'oléoduc Trans Mountain, ce qui a été contrebalancé par une diminution des prêts liés au CUEC. Voici une ventilation de cette position :

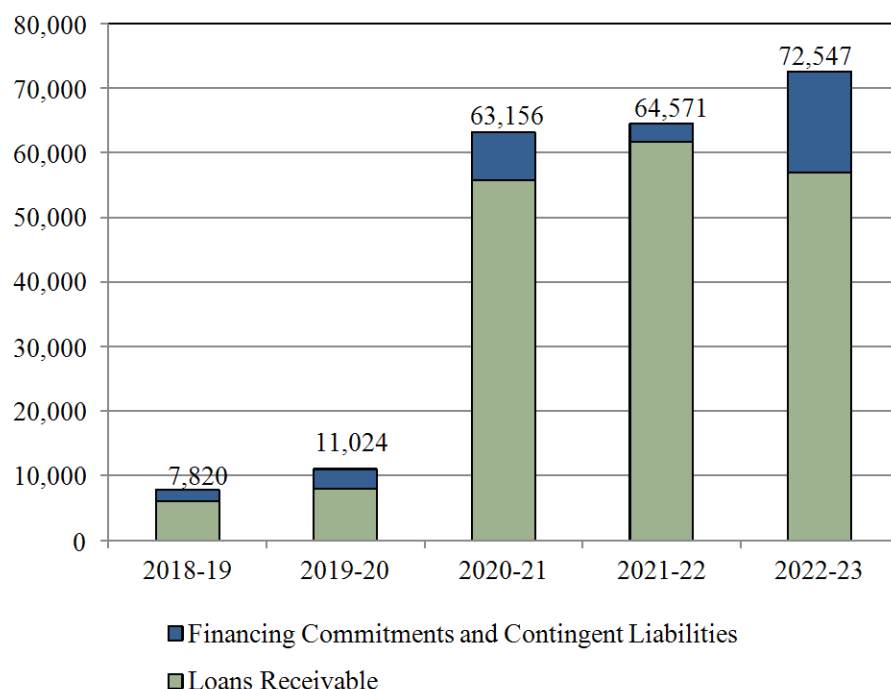
	<b>31 mars</b>	31 mars
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	<b>2023</b>	2022
<b>Prêts</b>		
Concessionnels – CUEC	<b>40 153</b>	44 666
Concessionnels	<b>466</b>	463
Non concessionnels	<b>16 382</b>	16 524
	<b>57 001</b>	61 653
<b>Engagements de financement et passifs éventuels</b>		
Engagements de prêts	<b>4 046</b>	2 907
Garanties de prêts	<b>11 500</b>	11
	<b>15 546</b>	2 918
<b>Position par rapport à la limite prescrite par la Loi</b>	<b>72 547 \$</b>	64 571 \$

### Résumé des cinq derniers exercices

#### Position du Compte du Canada par rapport à la limite prescrite par la Loi – Historique sur cinq ans (en millions \$)

- Engagement de financement et passifs éventuels
- Prêts

**Position Against Canada Account Statutory Limit  
Five-Year History (\$ in millions)**



## Concentration de l'exposition

Le tableau ci-dessous illustre l'exposition par pays, selon l'emplacement géographique des risques au 31 mars 2023.

(en millions de dollars canadiens)

					31 mars 2023	31 mars 2022			
Pays	Prêts concessionnels	Prêts non concessionnels	Engagements de prêts	Garanties de prêts	Total	%	Total	%	
Canada – CUEC	40 153	-	-	-	40 153	55	44 666	69	
Canada	11	16 186	4 046	11 500	31 743	44	19 240	30	
Chine	279	-	-	-	279	1	279	1	
États-Unis	-	75	-	-	75	-	74	-	
Turquie	72	-	-	-	72	-	70	-	
Irak	-	58	-	-	58	-	64	-	
Maroc	54	-	-	-	54	-	54	-	
Argentine	-	35	-	-	35	-	33	-	
Inde	32	-	-	-	32	-	31	-	
Pakistan	-	13	-	-	13	-	16	-	
Autres*	18	15	-	-	33	-	44	-	
<b>Total</b>	<b>40 619 \$</b>	<b>16 382 \$</b>	<b>4 046 \$</b>	<b>11 500 \$</b>	<b>72 547 \$</b>	<b>100</b>	<b>64 571 \$</b>	<b>100</b>	

\* Soit six pays à l'égard desquels les expositions varient de 3 à 13 millions de dollars (sept pays en 2021-2022 à l'égard desquels les expositions variaient de 2 à 12 millions de dollars).

## Exposition par devise

(en millions de dollars canadiens)

					31 mars 2023	31 mars 2022			
Devise	Montant	Équivalent en CAD	Taux de change	%	Montant	Équivalent en CAD	Taux de change	%	
CAD	71 917	71 917	-	99	63 939	63 939	-	99	
USD	466	630	1,3516	1	506	632	1,2502	1	
<b>Total</b>		<b>72 547 \$</b>		<b>100</b>		<b>64 571 \$</b>		<b>100</b>	

L'augmentation de l'exposition globale en dollars canadiens pendant l'exercice est essentiellement attribuable à l'octroi d'une nouvelle garantie de prêt pour l'oléoduc Trans Mountain, ce qui a été contrebalancé par une diminution des prêts liés au CUEC.



**Exposition liée aux comptes commerciaux et souverains**

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	<b>31 mars</b>			<b>31 mars</b>		
	<b>2023</b>			<b>2022</b>		
	<b>Prêts commerciaux</b>	<b>Prêts x souverains</b>	<b>Total</b>	<b>Prêts commerciaux</b>	<b>Prêts souverains</b>	<b>Total</b>
<b>Prêts</b>						
Concessionnels – CUEC	40 153	-	40 153	44 666	-	44 666
Concessionnels	11	455	466	11	452	463
Non concessionnels	130	16 252	16 382	127	16 397	16 524
	<b>40 294</b>	<b>16 707</b>	<b>57 001</b>	<b>44 804</b>	<b>16 849</b>	<b>61 653</b>
<b>Engagements de financement et passifs éventuels</b>						
Engagements de prêts	1 007	3 039	4 046	7	2 900	2 907
Garanties de prêts	-	11 500	11 500	-	11	11
	<b>1 007</b>	<b>14 539</b>	<b>15 546</b>	<b>7</b>	<b>2 911</b>	<b>2 918</b>
<b>Total</b>	<b>41 301 \$</b>	<b>31 246 \$</b>	<b>72 547 \$</b>	<b>44 811 \$</b>	<b>19 760 \$</b>	<b>64 571 \$</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>57 %</b>	<b>43 %</b>	<b>100 %</b>	<b>69 %</b>	<b>31 %</b>	<b>100 %</b>

L'augmentation de l'exposition liée aux comptes souverains résulte principalement de l'octroi d'une garantie de prêt au cours de l'exercice en lien avec l'oléoduc Trans Mountain.

Le tableau suivant présente une autre ventilation de l'exposition liée aux comptes commerciaux et souverains, par industrie et par pays :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	<b>31 mars</b>		<b>31 mars</b>	
	<b>Total</b>	<b>%</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
<b>Comptes commerciaux (par industrie)</b>				
CUEC	40 153	55	44 666	69
Services publics	1 000	2	-	-
Transport et entreposage	75	-	74	-
Ressources	38	-	38	-
Autres	35	-	33	-
	<b>41 301</b>	<b>57</b>	<b>44 811</b>	<b>69</b>
<b>Comptes souverains (par pays)</b>				
Canada	30 670	42	19 170	31
Chine	279	1	279	-
Turquie	72	-	70	-
Irak	58	-	64	-
Maroc	54	-	54	-
Argentine	35	-	33	-
Autres	78	-	90	-
	<b>31 246</b>	<b>43</b>	<b>19 760</b>	<b>31</b>
<b>Total</b>	<b>72 547 \$</b>	<b>100</b>	<b>64 571 \$</b>	<b>100</b>

L'augmentation de l'exposition liée au Canada (comptes souverains) résulte principalement de l'octroi d'une garantie de prêt au cours de l'exercice en lien avec l'oléoduc Trans Mountain.

## Portefeuille de prêts ventilé par type de taux d'intérêt

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 mars 2023			31 mars 2022		
	Fixe	Variable	Total	Fixe	Variable	Total
Concessionnels – CUEC	40 153	-	40 153	44 666	-	44 666
Concessionnels	466	-	466	457	6	463
Non concessionnels	16 247	135	16 382	16 383	141	16 524
Total	56 866	135	57 001	61 506	147	61 653
Pourcentage	100 %	0 %	100 %	100 %	0 %	100 %

## Flux de trésorerie générés sur les prêts

Le tableau ci-dessous présente un résumé des intérêts et commissions reçus sur les prêts portés au Compte du Canada. Ces flux de trésorerie ont été versés au receveur général pendant l'exercice financier, déduction faite des charges administratives.

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 mars 2023			31 mars 2022		
	Solde annuel moyen du principal	Flux d'intérêts	%	Solde annuel moyen du principal	Flux d'intérêts	%
Concessionnels	42 968	-	0,00 %	37 251	-	0,00 %
Non concessionnels	16 188	6	0,04 %	22 807	547	2,40 %
Total	59 156 \$	6 \$	0,01 %	60 058 \$	547 \$	0,91 %

La diminution des flux d'intérêts en trésorerie découle de la restructuration des prêts pour l'oléoduc Trans Mountain, ce qui a donné lieu à l'incorporation des intérêts.

## Accords financiers aménagés

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, aucun décaissement en lien avec le CUEC n'a été effectué depuis le Compte du Canada (3,8 milliards de dollars en 2021-2022), car le programme du CUEC a pris fin en décembre 2021.

Au cours de l'exercice, une nouvelle autorisation ministérielle a été signée pour permettre l'octroi de garanties de prêts pour l'oléoduc Trans Mountain, jusqu'à concurrence de 11,5 milliards de dollars. À la clôture de l'exercice, le Compte du Canada présentait un passif éventuel de 9,6 milliards de dollars au titre de garanties de prêts pour cet oléoduc.

## États financiers du Compte du Canada

### État des créances

<i>Au</i>	<b>31 mars</b>	31 mars
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	<b>2023</b>	2022
Prêts au titre du CUEC (note 3)	<b>40 153</b>	44 666
Compte de correction de valeur pour paiements de transfert au titre du CUEC (note 3)	<b>(12 870)</b>	(13 778)
Créances nettes au titre du CUEC	<b>27 283</b>	<b>30 888</b>
Prêts (note 4)	<b>16 848</b>	16 987
Compte de correction de valeur pour pertes sur prêts	<b>(2 725)</b>	(2 471)
Compte de correction de valeur pour pertes sur intérêts courus et commissions	<b>(340)</b>	(247)
Escompte non amorti sur les prêts concessionnels	<b>(297)</b>	(320)
Intérêts courus et commissions	<b>517</b>	429
Total	<b>41 286</b>	45 266

### État des engagements de financement et des passifs éventuels

<i>Au</i>	<b>31 mars</b>	31 mars
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	<b>2023</b>	2022
Engagements de prêts	<b>4 046</b>	2 907
Garanties de prêts (note 7)	<b>11 500</b>	11
Total	<b>15 546 \$</b>	2 918 \$

### État du résultat net

<i>Exercice clos le</i>	<b>31 mars</b>	31 mars
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	<b>2023</b>	2022
<b>Produits</b>		
Produits d'intérêts et de commissions de garantie	<b>823</b>	614
Profit de change	<b>69</b>	2
Amortissement de l'escompte	<b>23</b>	23
Total des produits	<b>915</b>	639
<b>Charges</b>		
Charges liées aux paiements de transfert au titre du CUEC (note 3)	<b>441</b>	1 515
Dotation aux pertes de crédit sur les prêts du CUEC (note 3)	<b>289</b>	(364)
Frais des institutions financières liés au CUEC (note 3)	<b>175</b>	182
Charges administratives liées au CUEC (notes 3 et 5)	<b>77</b>	56
Dotation ou (reprise de dotation) aux pertes sur prêts et sur garanties de prêts	<b>64</b>	4
Charges administratives (note 5)	<b>1</b>	1
Total des charges	<b>1 047</b>	1 394
Bénéfice ou (perte) net	<b>(132) \$</b>	(755) \$

## Tableau des flux de trésorerie liés au Trésor

<i>Exercice clos le</i>	<b>31 mars</b>	31 mars
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	<b>2023</b>	2022
<b>Fonds remis au receveur général par EDC</b>		
Principal	<b>(4 821)</b>	(3 292)
Intérêts, primes et commissions	<b>(6)</b>	(547)
Charges administratives	<b>78</b>	57
<b>Total des fonds remis au receveur général</b>	<b>(4 749)</b>	(3 782)
<b>Fonds reçus du Trésor par EDC</b>		
Principal	<b>722</b>	10 069
Frais des institutions financières liés au CUEC (note 3)	<b>175</b>	182
<b>Total des fonds reçus du Trésor</b>	<b>897</b>	10 251
<b>Fonds nets en trésorerie reçus du (ou remis au) Trésor/receveur général, selon le cas</b>	<b>(3 852)</b>	6 469 \$

Nota – EDC remet au receveur général tous les fonds qu'elle reçoit à l'égard des opérations sur le Compte du Canada (remboursements de prêts, paiements d'intérêts, commissions, paiements de primes, etc.), déduction faite des charges et des frais indirects de la Société découlant de ces opérations.

## Notes afférentes aux états financiers

### Note 1. Mandat et autorisation

EDC a pour mission i) de soutenir et de développer, directement ou indirectement, le commerce extérieur du Canada ainsi que la capacité du pays d'y participer et de profiter des débouchés offerts sur le marché international et ii) d'accorder, directement ou indirectement, du financement de développement et d'autres formes de soutien au développement qui s'inscrivent dans les priorités de développement international du Canada. En mars 2020, le mandat d'EDC a été temporairement élargi pour inclure le soutien et le développement, direct ou indirect, du commerce intérieur lorsque la Ministre et la ministre des Finances le lui demandent. Aux termes de l'article 23 de la *Loi*, la Ministre peut, avec l'assentiment de la ministre des Finances, autoriser la Société à s'engager dans certaines opérations qui sont considérées par la Ministre comme servant l'intérêt national. Ces opérations ou catégories d'opérations et leur fondement juridique sont connus collectivement sous le nom de « Compte du Canada ». Ces opérations peuvent porter sur des activités facilitées dans toutes les catégories de produits d'EDC. La Société est responsable de la saine administration des opérations sur le Compte du Canada. Les comptes correspondant à ces opérations sont tenus distinctement des comptes de la Société et sont consolidés chaque année, au 31 mars, dans les états financiers du gouvernement, qui sont publiés séparément par celui-ci et qui sont audités par le vérificateur général ou la vérificatrice générale du Canada.

En vertu du paragraphe 24(1) de la *Loi sur le développement des exportations*, le Compte du Canada est autorisé à avoir un total de 115 milliards de dollars (la « limite prescrite par la *Loi* ») en tant que i) passifs éventuels (polices d'assurance, garanties et autres ententes donnant lieu à des passifs éventuels), ii) obligations d'avance de fonds en raison d'engagements en cours entraînant l'octroi d'un crédit ou obligations de verser un montant en raison d'un engagement en cours, et iii) principal restant dû à EDC en lien avec tout engagement entraînant l'octroi d'un crédit en vertu de l'article 23 de la *Loi*. Au 31 mars 2023, la position par rapport à cette limite prescrite par la *Loi* se chiffrait à 72 547 millions de dollars (64 571 millions au 31 mars 2022).

### Note 2. Principales méthodes comptables

#### Méthode comptable

Les montants présentés dans les états financiers du Compte du Canada sont comptabilisés conformément aux normes comptables du secteur public.

L'information consolidée présentée dans les *Comptes publics du Canada* satisfait aux critères énoncés dans le Manuel du receveur général (Procédures des comptes publics).

#### Prêts

Les prêts sont comptabilisés au coût historique et comprennent les intérêts incorporés et les commissions.

Les intérêts courus sont comptabilisés sur la base contractuelle du prêt correspondant. Ils comprennent les intérêts courus et les produits de commissions sur tous les prêts, y compris les prêts en souffrance et ceux pour lesquels il n'y a aucune chance de recouvrement.

Les produits d'intérêts sur prêts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'engagement aux fins de présentation dans l'état du résultat net. Ils comprennent les produits d'intérêts courus et sous forme de commissions sur tous les prêts, sauf les prêts en souffrance et ceux pour lesquels il n'y a aucune garantie raisonnable de recouvrement.

## Correction de valeur pour paiements de transfert et pour pertes de crédit

Lorsque nécessaire, des corrections de valeur sont comptabilisées pour ramener la valeur comptable des prêts à un montant qui se rapproche de leur valeur de recouvrement nette. Le compte de correction de valeur pour paiements de transfert représente une réduction de valeur visant à refléter les conditions libérales des clauses de renonciation du CUEC.

Le compte de correction de valeur pour pertes de crédit reflète la possibilité de pertes associées à un défaut potentiel. La correction est établie en fonction du risque de crédit de l'emprunteur, des garanties fournies et de l'historique de remboursement. Lorsqu'on détermine qu'un prêt est irrécouvrable, il est radié.

## Conversion des devises

Tous les prêts, les engagements de prêts, les passifs éventuels, les indemnités versées et les indemnisations en cours libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la clôture de la période de référence. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change moyens (quotidiens ou mensuels) en vigueur pendant l'exercice. Les écarts de change découlant de la conversion des soldes et des opérations libellés en devises sont comptabilisés dans l'état du résultat net de l'exercice.

## Incertitude relative à la mesure

Les prêts peuvent comporter une incertitude relative à la mesure en raison du recours à des estimations quant aux corrections de valeur pour pertes de crédit (pertes potentielles issues de défauts) et aux corrections de valeur servant à déterminer les réductions liées aux conditions libérales des clauses de renonciation du CUEC.

Les estimations de la correction de valeur pour pertes de crédit et de la correction de valeur pour paiements de transfert sont examinées annuellement et révisées à la lumière de plusieurs facteurs, dont les taux historiques de pertes sur prêts, les avis d'experts, les hypothèses émises par la direction et les approches applicables basées sur des modèles qui tiennent compte de la conjoncture économique. Qui plus est, la correction de valeur pour paiements de transfert fait aussi chaque année l'objet d'un examen et d'une révision en fonction de facteurs comme les modalités du CUEC fixées par le gouvernement, l'historique de remboursement, les avis d'experts et les hypothèses émises par la direction.

Les imprévisibilités économiques persistantes accentuent l'incertitude relative au calcul des corrections de valeur pour les prêts du CUEC. Plus particulièrement, vu la nature unique de la pandémie et du CUEC même, il y a peu de précédents sur lesquels se baser pour évaluer les recouvrements attendus, ce qui peut faire varier grandement l'évaluation des prêts du CUEC. Les pleines répercussions sur les hypothèses – qui concernent entre autres la qualité du crédit et la probabilité de défaut servant à mesurer les pertes de crédit – sont inconnues et dépendront de la tournure des événements, qui sont incertains.

### Note 3. Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)

Dans sa mouture originale, le programme du CUEC permettait aux entreprises admissibles de recevoir des prêts de 40 000 dollars à un taux de 0 %, remboursables le 31 décembre 2022 au plus tard et pouvant faire l'objet d'une seule et unique prolongation de trois ans, avec un taux d'intérêt de 5 % par an à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Si l'emprunteur remboursait la totalité du prêt le 31 décembre 2022 ou avant, jusqu'à 25 % du prêt pouvait être radié (10 000 \$). Le 4 décembre 2020, le programme a été modifié pour permettre aux demandeurs admissibles d'emprunter un maximum de 60 000 dollars au titre du CUEC. Les demandeurs admissibles qui avaient déjà reçu un prêt de 40 000 dollars pouvaient, s'ils y étaient admissibles, faire une demande de majoration de leur prêt dans le cadre du programme, afin de recevoir 20 000 dollars supplémentaires. Ces prêts, avec ou sans majoration, sont sans intérêts et devaient être remboursés avant le 31 décembre 2022. Ils pouvaient faire l'objet d'une seule et unique prolongation de trois ans, auquel cas ils étaient assortis d'un taux d'intérêt de 5 % par an à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Si le remboursement du prêt au titre du CUEC était effectué en totalité le 31 décembre 2022 au plus tard, l'emprunteur pouvait profiter d'une radiation pouvant atteindre 33 % du prêt de 60 000 dollars (25 % des 40 000 \$ initiaux, plus 50 % des sommes additionnelles). Le 12 janvier 2022, le gouvernement du Canada a annoncé que la date de remboursement du prêt du CUEC, pour tous les titulaires qui sont en règle et qui souhaiteraient prétendre à une radiation partielle de leur prêt, a été remise au 31 décembre 2023. Le 14 septembre 2023, cette date d'échéance a encore été reportée au 18 janvier 2024. De plus, le titulaire qui aura demandé, d'ici le 18 janvier 2024, un refinancement de son prêt auprès de l'institution financière qui lui a octroyé le prêt dans le cadre du CUEC et qui a besoin d'un délai de grâce pour pouvoir finaliser le remboursement du prêt peut toujours être admissible à une radiation partielle si le principal restant dû, à l'exclusion du montant de la radiation partielle, plus les intérêts applicables sont remboursés d'ici le 28 mars 2024. Tous les prêts en règle encore dus au 18 janvier 2024 peuvent faire l'objet d'une seule et unique prolongation jusqu'au 31 décembre 2025 et porteront intérêt au taux annuel de 5 % à compter du 19 janvier 2024. Au 31 mars 2023, 40,2 milliards de dollars étaient dus au titre du programme.

La correction de valeur pour paiements de transfert représente les meilleures estimations de la direction quant au principal à radier aux termes du CUEC. Les hypothèses portent notamment sur les débiteurs qu'on s'attend voir profiter de la radiation des prêts et sont basées sur le jugement de la direction. Les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations sont examinées annuellement et révisées si nécessaire. Au 31 mars 2023, le compte de correction de valeur pour paiements de transfert était de 12,9 milliards de dollars.

Les modifications de la correction de valeur pour paiements de transfert résultant des déboursements, des remboursements, des arrivées à échéance et des radiations, de même que les modifications aux hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, sont comptabilisées en charges liées aux paiements de transfert au titre du CUEC dans l'état du résultat net.

Les frais des institutions financières liés au CUEC, qui s'élèvent à 175 millions de dollars, sont des sommes versées aux institutions financières qui offrent le programme. Ces dernières ont une relation directe avec les emprunteurs et sont responsable de l'établissement et de l'administration des prêts auprès de leurs clients conformément aux critères du programme.

Les charges administratives de 77 millions de dollars au titre du CUEC sont des coûts directs engagés par EDC pour l'administration du programme. Les coûts directs sont principalement liés aux tiers qui participent à l'exécution du programme.

#### Note 4. Prêts

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 mars 2023			31 mars 2022		
	Concessionn els	Non concessionne ls	Total	Concessionne ls	Non concessionne ls	Total
En souffrance	-	50	50	-	47	47
2022-2023	-	-	-	30	20	50
2023-2024	40 187	27	40 214	44 697	26	44 723
2024-2025	33	29	62	31	27	58
2025-2026	33	16 202	16 235	31	16 336	16 367
2026-2027	34	14	48	31	13	44
2027-2028	33	15	48	31	14	45
2028-2029	33	3	36	31	3	34
2029-2030	33	3	36	31	3	34
2030-2031 et au-delà	233	39	272	216	35	251
<b>Total</b>	<b>40 619 \$</b>	<b>16 382 \$</b>	<b>57 001 \$</b>	<b>45 129 \$</b>	<b>16 524 \$</b>	<b>61 653 \$</b>

Le tableau suivant présente une ventilation des arriérés de principal, d'intérêts et de commissions à la clôture de l'exercice.

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	31 mars 2023		31 mars 2022	
	Prêts souverains	Total	Prêts souverains	Total
Principal en souffrance	50	50	47	47
Intérêts et commissions en souffrance	291	291	245	245
<b>Total</b>	<b>341 \$</b>	<b>341 \$</b>	<b>292 \$</b>	<b>292 \$</b>

#### Note 5. Recouvrement de charges comptabilisées antérieurement et de charges administratives

Aux termes du paragraphe 23(5) de la *Loi*, la ministre des Finances autorise la Société à prélever sur les recettes et les recouvrements le montant qu'elle estime nécessaire pour couvrir les frais indirects, généraux et juridiques que la Société a engagés dans le cadre des opérations sur le Compte du Canada.

Le tableau ci-dessous présente un aperçu des frais comptabilisés en charges pour les cinq derniers exercices.

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019
CUEC	77	56	56	-	-
Autres opérations portées au Compte du Canada	1	1	1	9	7
<b>Total</b>	<b>78</b>	<b>57</b>	<b>57</b>	<b>9</b>	<b>7</b>

#### Note 6. Engagements de financement

Les engagements de financement sont des prêts sur lesquels le débiteur peut immédiatement faire des prélèvements, à condition de respecter les clauses restrictives stipulées dans les conventions de prêt.



## Note 7. Garanties du Compte du Canada

Des garanties de prêts sont accordées pour couvrir le non-remboursement du principal et le non-paiement des intérêts et des commissions dus aux banques et aux institutions financières qui octroient des prêts à des emprunteurs. À la suite d'un appel de garantie, un actif sous forme de prêt est inscrit au bilan, et l'appel devient une obligation directe pour l'emprunteur.

Le 25 avril 2022, Trans Mountain Corporation (TMC), filiale en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada, a modifié son statut à celui de société d'État non mandataire afin de pouvoir effectuer des emprunts auprès d'autres parties que le gouvernement du Canada. Le 29 avril 2022, TMC a conclu une facilité de crédit de premier rang renouvelable, de 10 milliards de dollars, d'une durée de un an, auprès d'un syndicat de prêteurs (la « facilité syndiquée »). En vertu du Compte du Canada, une garantie de prêt a été octroyée à TMC à l'égard de sa facilité syndiquée, qui expire le 31 août 2025, dont la limite autorisée est de 10 milliards de dollars. Le 24 mars 2023, la facilité a été modifiée et, en conséquence, la garantie de prêt a été portée à 11,5 milliards de dollars. Auparavant, la commission de garantie annuelle s'élevait à 5 % moins le taux d'intérêt moyen journalier pondéré par année payable par TMC conformément à la Facilité syndiquée. La nouvelle commission de garantie est établie à un taux fixe fondé sur le solde impayé aux termes de la Convention de prêt syndiqué. Au 31 mars 2023, le principal restant dû sur la facilité syndiquée de TMC se chiffrait à 9,6 milliards de dollars.

## Note 8. Instruments financiers et gestion des risques

Le Compte du Canada s'expose à une série de risques financiers, dont le risque de marché et le risque de crédit. La prise de ces risques est intentionnelle dans la mesure où la Ministre juge que l'opération sert l'intérêt national du Canada.

### Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte ou de dommage découlant d'une fluctuation défavorable des cours du marché, des taux d'intérêt ou des taux de change. Le Compte du Canada est exposé aux effets négatifs qu'une fluctuation défavorable des taux de change et d'intérêt aurait sur la valeur des instruments financiers.

#### *Risque de taux d'intérêt*

Les taux d'intérêt des prêts portés au Compte du Canada sont surtout fixes, mais ils peuvent être variables dans certains cas tout en ayant une corrélation limitée, pour certains, avec le taux d'emprunt du gouvernement du Canada ultérieurement. Voir le tableau « Portefeuille de prêts ventilé par type de taux d'intérêt » dans le Rapport de gestion du présent rapport annuel.

#### *Risque de change*

Le risque de change est le risque de perte ou de dommage découlant de la volatilité des taux de change. Les prêts sont essentiellement en dollars canadiens, mais puisque certains prêts sont libellés en dollars américains, le Compte du Canada s'expose au risque de change. Voir le tableau « Exposition par devise » dans le Rapport de gestion du présent rapport annuel pour une ventilation des prêts par devise.

## Risque de crédit

Par risque de crédit, on entend les risques de pertes découlant du non-respect, par une contrepartie, de ses obligations financières. Le risque de crédit peut découler d'une exposition liée à un prêt, à une garantie, à une concentration de l'exposition ou à la composition d'un portefeuille. Pour chaque opération, le gouvernement établit, dans son cadre financier, un compte de correction de valeur pour pertes éventuelles. Chaque année, le gouvernement ajuste les comptes de correction de valeur pour toutes les expositions financières en fonction des risques inhérents à l'opération. Conformément aux méthodes comptables du gouvernement, la valeur des prêts et des avances portés au Compte du Canada est ajustée dans les états financiers du gouvernement au moyen d'un compte de correction de valeur pour pertes de crédit pour que cette valeur se rapproche de la valeur de réalisation nette de ces actifs.

Le tableau suivant présente une ventilation de l'exposition du Compte du Canada par qualité du crédit :

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	<b>31 mars 2023</b>				<b>31 mars 2022</b>			
	<b>Prêts commerciaux</b>	<b>Prêts souverains</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>	<b>Prêts commerciaux</b>	<b>Prêts souverains</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
Prêts bruts								
Première qualité	-	16 410	16 410	29	-	16 549	16 549	27
Qualité inférieure	40 199	282	40 481	71	44 729	286	45 015	73
Prêts dépréciés	95	15	110	-	75	14	89	-
<b>Total des prêts bruts</b>	<b>40 294</b>	<b>16 707</b>	<b>57 001</b>	<b>100</b>	<b>44 804</b>	<b>16 849</b>	<b>61 653</b>	<b>100</b>
Engagements de prêts								
Première qualité	-	3 039	3 039	75	-	2 900	2 900	100
Qualité inférieure	1 007	-	1 007	25	7	-	7	-
<b>Total des engagements de prêts</b>	<b>1 007</b>	<b>3 039</b>	<b>4 046</b>	<b>100</b>	<b>7</b>	<b>2 900</b>	<b>2 907</b>	<b>100</b>
Garanties de prêts								
Première qualité	-	11 500	11 500	100	-	11	11	100
<b>Total des garanties de prêts</b>	<b>-</b>	<b>11 500</b>	<b>11 500</b>	<b>100</b>	<b>-</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>100</b>

\* Les expositions de première qualité représentent les débiteurs dont la cote de crédit est BBB- au pis aller. Les expositions de qualité inférieure représentent les débiteurs dont la cote de crédit est inférieure à BBB-.

## Glossaire des termes financiers

**Intérêts courus** – Intérêts gagnés mais non encore reçus sur un prêt ou un autre instrument portant intérêt, calculés à compter de la date du décaissement ou de la date du dernier paiement d'intérêts, selon celle qui arrive en dernier.

**Charges administratives** – Coûts directs engagés par EDC pour l'administration de toutes les opérations portées au Compte du Canada, excluant les coûts liés au CUEC.

**Correction de valeur pour pertes de crédit** – Représente les meilleures estimations de la direction quant aux pertes de crédit probables. Ces estimations sont revues périodiquement pendant l'exercice et font l'objet d'un examen approfondi à la date d'établissement des états financiers.

**CUEC** – Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes.

**Charges administratives liées au CUEC** – Coûts directs engagés par EDC pour l'administration de toutes les opérations portées au Compte du Canada en lien avec le CUEC.

**Correction de valeur pour pertes de crédit au titre du CUEC** – Représente les meilleures estimations de la direction quant aux pertes de crédit probables au titre du CUEC. Ces estimations sont revues périodiquement pendant l'exercice et font l'objet d'un examen approfondi à la date d'établissement des états financiers.

**Correction de valeur pour paiements de transfert au titre du CUEC** – Représente les meilleures estimations de la direction quant au principal à radier aux termes du CUEC.

**Frais des institutions financières liés au CUEC** – Frais payés aux institutions financières qui participent au programme du CUEC.

**Prêt concessionnel** – Prêt sans intérêt ou assorti d'un taux d'intérêt inférieur au taux du marché ou qui comporte de longues périodes de remboursement.

**Passif éventuel** – Obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance de certains événements futurs. Les polices d'assurance et les garanties en cours sont des passifs éventuels.

**Financement** – Dispositif ayant pour effet d'accorder du crédit ou de promettre des fonds.

**Radiation** – Montant radié aux termes du CUEC.

**Garantie de prêt** – Engagement d'assurer le remboursement d'une dette. Pour le garant, la garantie constitue un passif éventuel.

**Engagement de prêt** – Partie d'un prêt qui a été consentie et acceptée, mais qui n'a pas encore été déboursée.

**Comptes publics du Canada** – Rapport du gouvernement que le receveur général prépare pour chaque exercice où figurent les opérations de tous les ministères et organismes fédéraux.

**Exposition liée aux prêts souverains** – Sont concernés les prêts pour lesquels le risque financier et le risque de non-remboursement sont assumés par un gouvernement souverain.